PROVINCE DE QUÉBEC CORPORATION MUNICIPALE DE ST-NARCISSE MRC DES CHENAUX, COMTÉ DE CHAMPLAIN

SÉANCE ORDINAIRE 5 JUIN 2017

À une séance ordinaire du Conseil de cette municipalité, tenue au lieu habituel des séances, le lundi 5 juin 2017 à 19h30, sont présents, mesdames les conseillères, Nathalie Jacob, Mireille Paquin, Linda MacCulloch et messieurs les conseillers René Pinard, Denis Chartier et Gilles Gauthier tous formant quorum sous la présidence de monsieur Guy Veillette maire.

Monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, est aussi présent.

Monsieur Guy Veillette, maire, ouvre la séance à 19h30 en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes et fait la lecture d'un petit texte de réflexion.

2017-06-01 **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Denis Chartier, Appuyé par monsieur René Pinard Et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu et rédigé;

(QUE)

QUE cet ordre du jour soit annexé à la page 254 du présent procès-verbal pour faire partie de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité

2017-06-02 <u>Dispense de la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2017 et de la séance extraordinaire du 19 mai 2017</u>

Il est proposé par madame Nathalie Jacob, Appuyé par madame Mireille Paquin Et résolu :

QUE le secrétaire d'assemblée est dispensé de la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2017 et de la séance extraordinaire du 19 mai 2017, ces derniers ayant été transmis par courrier électronique le 23 mai 2017 et déposés dans un dossier électronique partagé aux membres du Conseil.

Adoptée à l'unanimité.

2017-06-03 <u>Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2017 et de la séance extraordinaire du 19 mai 2017</u>

Il est proposé par madame Nathalie Jacob, Appuyé par madame Mireille Paquin Et résolu :

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2017 et de la séance extraordinaire du 19 mai 2017, soient adoptés tels que rédigés.

Adoptée à l'unanimité.

CORRESPONDANCE

- ➤ De monsieur Mario Lachance, président d'Appartenance Mauricie, Société d'histoire Régionale, nous sollicitant pour l'achat de 25 calendriers historiques 2018 au coût de 10\$ chacun.
- ➤ De madame Louise Sicuro, C.M., présidente-directrice générale, Culture pour tous, nous invitant aux 21^{ième} journées de la culture, les 29, 30 septembre et 1^{er} octobre prochain. La thématique du « patrimoine culturel » servira de fil conducteur.
- ➤ De monsieur Gilles Mercure, directeur général de la SADC de la Vallée de la Batiscan, nous invitant à l'assemblée générale annuelle de la SADC qui se tiendra le 7 juin prochain au vieux presbytère de Batiscan.
- ➤ De madame Louise Baillargeon, directrice générale de Centre d'action bénévole de la Moraine, nous invitant à partager « une tranche de vie du CAB » le lundi 19 (ou mercredi 21) juin prochain de 9h00 à 11h00, dans les locaux du Centre au 511, rue Massicotte, à Saint-Narcisse. Les personnes présentes seront en mesure de constater l'ampleur du service offert, de même que le travail accompli par les bénévoles du Centre.
- La Société d'Histoire de Champlain, nous invite à l'inauguration de son exposition et au lancement de son volume intitulé Hommage à Onésime Lamothe, un artiste aux multiples talents, dimanche le 18 juin prochain à 13h30, à l'Église de Champlain.

(MONSIEUR)

- Monsieur Pierre Guimond, de la direction du service à la clientèle de la Régie des alcools, des courses et des jeux, nous informe que le restaurant Le Villageois de Saint-Narcisse a fait une demande de permis d'alcool, et que la municipalité a 30 jours pour s'y opposer.
- ➤ De madame Mélanie Joly, C.P., députée, remerciant monsieur Guy Veillette, maire, d'être un leader de Canada 150 dans notre communauté.

INFORMATION SUR LES DOSSIERS EN COURS

<u>Collision automobile survenue entre la municipalité et les Autobus Cossette inc.</u>

Le 2 mai dernier, monsieur Sylvain Quessy, opérateur de l'excavatrice sur roue de la municipalité a, lors de travaux en bordure de la route 352, accroché avec le godet de l'excavatrice un autobus qui circulait sur la voie publique. Un constat amiable d'accident automobile a été rédigé et transmis à notre assureur. Le 11 mai dernier, un accusé réception de notre assureur nous était acheminé.

<u>Dossier de réclamation de madame Andrée-Anne Boisvert et de monsieur Dominic Brouillette concernant les dommages corporel qu'a subi leur fille Émy-Rose Brouillette,</u>

Monsieur Gilles Pronovost, PAA, expert en sinistre, nous informe qu'il a été mandaté par notre assureur la MMQ et que notre responsabilité civile n'est pas retenue dans ce dossier puisque l'incident est survenu sur la propriété de la Fabrique.

<u>Dossier de réclamation de madame Christiane Trépanier concernant les dommages par l'eau à sa résidence située au 552, route Trépanier</u>

Monsieur Gilles Pronovost, PAA, expert en sinistre, nous informe qu'il a été mandaté par notre assureur la MMQ et que notre responsabilité civile n'est pas retenue dans ce dossier.

Ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec, concernant l'inspection des ponts situés sur le réseau municipal

Monsieur Carl Bélanger, ingénieur et directeur général du ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec, nous informe qu'il n'y a aucun travaux correctifs à réaliser sur le pont numéro 1581, situé sur la route Trépanier.

Rapport d'inspection des lieux par notre Société Mutuelle de Prévention inc.

Lors de la visite de notre Mutuelle le 2 mai dernier, il a été recommandé d'évaluer la charge nominale de notre palan situé au garage, d'ajouter un dispositif sensible aux portes de garage, de remplacer le touret à meuler et d'y ajouter un écran protecteur et d'ajouter un garde protecteur sur le système d'éclairage.

Participation financière pour Les Mercredis de l'Agora

Monsieur François-Philippe Champagne, député de Saint-Maurice-Champlain, ministre du Commerce International nous informe de sa participation publicitaire pour la période estivale pour un montant total de 500\$, en échange d'une visibilité de la carte d'affaires de monsieur François-Philippe Champagne.

(PARTICIPATION)

<u>Participation financière pour Les Mercredis de l'Agora et le Rendez-vous des arts</u>

Madame Anne-Marie Perron-Carle, Conseillère en communications de Desjardins Caisse de Mékinac-Des Chenaux, nous informe d'une aide financière de 500\$ pour les deux projets en titre.

Ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec (MTMDET), stratégie de retrait des panneaux d'interdiction du frein moteur

Monsieur Carl Bélanger, directeur général du MTMDET, nous informe que nous devrons procéder au retrait des panneaux interdisant l'usage des freins moteurs d'ici les deux prochaines années. Monsieur Bélanger nous suggère de les remplacer par un affichage de sensibilisation.

Centre intégré universitaire de santé et de service sociaux de la Mauricie-etdu-Centre-du-Québec (CIUSSS), concernant le maintien de la compétence 2016 de nos premiers répondants

Madame Nathalie Boisvert, directrice adjointe Urgences et soins critiques du CIUSSS, nous informe que messieurs Guy Gervais, Sylvain De Lafontaine, Mario Paquette et Yvon Potvin ont réussi leur maintien de compétence pour notre municipalité en novembre 2016.

<u>Cabinet du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, accusé de réception</u>

Madame Joannie Lafontaine, responsable de la correspondance au cabinet du ministre, accuse réception à notre résolution numéro 2017-05-14, adoptée le 19 mai dernier concernant une demande d'autorisation pour l'octroi d'un contrat de pavage de type FLEXTECH.

RAPPORT D'ACTIVITÉS PAR LES ÉLUS

Depuis la séance régulière du 1^{er} mai dernier, les élus municipaux ont eu à participer à certaines activités, réunions ou comités. Chacun des élus dresse le bilan de leur participation au cours du dernier mois.

PRISE EN COMMUNICATION DES COMPTES

Monsieur Guy Veillette, maire, demande à l'assemblée de prendre connaissance de la liste des comptes à payer et des comptes payés, laquelle liste est disponible à l'entrée de la salle du Conseil.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES COMPTES PRÉSENTÉS

Aucune question.

2017-06-04 **Adoption des comptes**

Il est proposé par monsieur Gilles Gauthier, Appuyé par monsieur Denis Chartier Et résolu :

QUE les comptes soient adoptés tels que présentés sur les listes annexées à la fin du ou des procès-verbaux du mois de juin 2017 et le paiement en est autorisé.

(ADOPTÉE)

Adoptée à l'unanimité.

2017-06-05

Adoption du second projet de règlement numéro 2017-02-527 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-05-438 visant à modifier les zones 107-R, 108-R, 109-R, 112-R, 113-R, 114-R, 115-R, 117-R, 118-R et 120-R

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier les zones 107-R, 108-R, 109-R, 112-R, 113-R, 114-R, 115-R, 117-R, 118-R et 120-R;

ATTENDU que suite à plusieurs demandes de la part de citoyens, nous demandant d'avoir à même leur résidence un usage de service et d'atelier de type artisanal;

ATTENDU que le fait de permettre ce type d'usage dans ces zones n'aura pas d'incidence sur le voisinage;

ATTENDU que les grilles de spécifications des zones résidentielles 107-R, 108-R, 109-R, 112-R, 113-R, 114-R, 115-R, 117-R, 118-R et 120-R sont modifiées par l'ajout dans la section des usages autorisés, de Service et atelier artisanal, sousgroupe A;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur René Pinard, Appuyé par madame Mireille Paquin Et résolu:

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le conseil municipal adopte le second projet de règlement de zonage numéro 2017-02-527;

QUE le présent projet de règlement soit annexé au livre des règlements pour faire partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité.

2017-06-06

Adoption du second projet de règlement numéro 2017-03-528 modifiant le règlement sur les usages conditionnels

ATTENDU qu'il y a lieu d'ajouter des conditions à l'usage des zones 107-R, 108-R, 109-R,112-R, 113-R, 114-R, 115-R, 117-R, 118-R et 120-R;

ATTENDU que suite à des demandes faisant partie du sous-groupe «Atelier artisanal, faible incidence» de la part de citoyens, des conditions pourront être demandées par la municipalité;

ATTENDU que le fait d'inclure les zones 107-R, 108-R, 109-R, 112-R, 113-R, 114-R, 115-R, 117-R, 118-R et 120-R au règlement des usages conditionnels aura pour effet de contrôler le type d'atelier artisanal de faible incidence;

ATTENDU que les grilles de spécification des zones résidentielles 107-R, 108-R, 109-R, 112-R, 113-R, 114-R, 115-R, 117-R, 118-R et 120-R sont modifiées par l'ajout d'usages conditionnels;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Linda MacCulloch Appuyé par monsieur Denis Chartier Et résolu :

(QUE)

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le conseil municipal adopte le second projet de règlement de zonage numéro 2017-03-528;

QUE le présent projet de règlement soit annexé au livre des règlements pour faire partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité.

2017-06-07 <u>Décision du conseil municipal sur la demande de dérogation mineure de madame Karine Martel et de monsieur Sébastien Dubé</u>

ATTENDU la nature de la demande de madame Karine Martel et de monsieur Sébastien Dubé, afin de leur permettre l'installation d'une piscine creusée et d'une clôture de sécurité d'une hauteur de 1,2 mètre en marge avant ;

ATTENDU que leur terrain est situé sur un coin de rue et qu'il possède déjà une piscine hors terre à l'endroit où sera construite la nouvelle piscine;

ATTENDU que la piscine creusée sera installée à une distance de 1, 5 mètres de la limite de propriété et que l'article 12.2 qui réfère aux articles 7.6 à 7.8 stipule qu'une piscine creusée doit être installée à 7,6 mètres de la limite de propriété en marge avant ;

ATTENDU que la clôture de sécurité aura une hauteur de 1,2 mètre et que l'article 10.2 stipule que la hauteur maximale est de 1 mètre en marge avant ;

ATTENDU que la piscine ne sera pas visible de la rue, puisqu'une haie est déjà existante depuis plusieurs années ;

ATTENDU que les installations ne seront pas installées à l'intérieur du triangle de visibilité, ce qui n'affectera pas la visibilité des usagés de la rue Girard et de la rue Saint-Arnaud;

ATTENDU que ces modifications contreviennent respectivement aux articles 12.2 qui se réfèrent aux articles 7.6 à 7.8, ainsi que l'article 10.2 pour la hauteur de la clôture, du règlement de zonage 2009-05-438 ;

ATTENDU que l'immeuble affecté par cette demande est situé au 455, rue Saint-Arnaud à Saint-Narcisse;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Nathalie Jacob, Appuyé par monsieur Gilles Gauthier Et résolu :

QUE le conseil accorde la demande de dérogation mineure de madame Karine Martel et de monsieur Sébastien Dubé tel que recommandé par le comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité.

(HOMOLOGATION)

2017-06-08 <u>Homologation d'une dépense concernant l'achat de bouteille d'eau remis lors</u> de la journée de vélo, le 3 juin dernier

ATTENDU que madame Marianne Veillette, stagiaire à la municipalité a organisé une journée de festivités le 3 juin dernier;

ATTENDU qu'il a été convenu de remettre une bouteille d'eau à l'effigie de la municipalité pour les participants à vélo;

ATTENDU que 100 bouteilles d'eau ont été commandées et payées par monsieur Stéphane Bourassa, directeur général;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Linda MacCulloch, Appuyé par madame Mireille Paquin Et résolu :

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse homologue la dépense au montant de 788,20\$, taxes incluses, pour l'achat de 100 bouteilles d'eau et ainsi effectuer le remboursement à monsieur Stéphane Bourassa, directeur général.

Adoptée à l'unanimité.

2017-06-09 <u>Homologation d'un montant de 200\$ remis à madame Marianne Veillette,</u> pour son stage en milieu de travail

ATTENDU que madame Marianne Veillette, stagiaire à la municipalité a organisé différent scénario de journées festives, de l'élaboration d'un sondage d'appréciation des services offerts par la municipalité, en plus d'organiser une journée de festivités le 3 juin dernier;

ATTENDU que madame Marianne Veillette a fait preuve d'un professionnalisme tout au long de son stage;

ATTENDU que madame Marianne Veillette a répondu aux attentes de la municipalité dans la réalisation de son mandat;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Denis Chartier, Appuyé par monsieur Gilles Gauthier Et résolu :

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse homologue le montant de 200\$ versé à madame Marianne Veillette pour son bon travail effectué tout au long de son stage à la municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

2017-06-10 <u>Paiement de 200\$ à monsieur Pierre Baril pour l'utilisation de son véhicule affecté à son travail d'horticulture pour la municipalité</u>

ATTENDU que monsieur Pierre Baril utilise son véhicule personnel pour du transport de fleurs, d'outils, de sacs de terre et autres produits;

(ATTENDU)

ATTENDU que monsieur Pierre Baril effectue un excellent travail concernant l'entretien paysagé;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Mireille Paquin, Appuyé par monsieur René Pinard Et résolu :

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse autorise le paiement de 200\$ à monsieur Pierre Baril pour l'utilisation de son véhicule personnel pour la saison estivale 2017.

Adoptée à l'unanimité.

2017-06-11 <u>Fête Nationale du Québec 2017 demande d'aide financière de la Société</u> Saint-Jean-Baptiste de Saint-Narcisse

ATTENDU la demande de monsieur Lionel Arseneault, président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Saint-Narcisse, afin d'obtenir un soutien financier pour l'organisation de la Fête Nationale du Québec qui sera soulignée à l'Agora Desjardins de Saint-Narcisse, vendredi le 23 juin prochain;

ATTENDU que les Québécoises et les Québécois sont conviés à célébrer la Fête Nationale du Québec par les arts, la musique et la danse, en passant par la peinture et l'écriture, et que les organisateurs invitent toute la population de Saint-Narcisse à venir célébrer avec des artistes;

ATTENDU que le comité organisateur souhaite que la municipalité s'implique pour un montant de 150\$ et permette l'utilisation gratuite de la salle municipale et l'utilisation du système de sonorisation, en plus de défrayer les frais de poste de la moitié du coût pour l'envoi de la programmation par la poste;

ATTENDU que le comité organisateur souhaite le soutien de deux employés municipaux et d'un véhicule;

ATTENDU que la municipalité s'est toujours impliquée pour souligner dignement la Fête Nationale des Québécoises et des Québécois;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Nathalie Jacob, Appuyé par madame Linda MacCulloch Et résolu :

QUE le conseil acquiesce à la demande de la Société Saint-Jean-Baptiste de Saint-Narcisse en supportant l'organisation de la Fête nationale pour un montant de 150\$ et que la salle et le système de sonorisation soient mis à la disponibilité des organisateurs, sans frais, en plus de défrayer de la moitié des frais de poste.

QUE le conseil accepte également que deux employés municipaux avec véhicule soient mis à contribution pour cet événement aux heures régulières de travail des employés municipaux.

Adoptée à l'unanimité.

2017-06-12 <u>Demande officielle de la Ville de Trois-Rivières pour l'implantation du service 3-1-1</u>

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières implantera à compter du 30 septembre prochain, le service téléphonique 3-1-1;

ATTENDU que ce service réduira le nombre d'appels au service 9-1-1;

ATTENDU que ce service permettra aux citoyens d'obtenir des informations entre autres sur les travaux routiers, les taxes municipales et le recyclage;

ATTENDU que les appels concernant la municipalité de Saint-Narcisse, seront redirigés au bureau municipal de Saint-Narcisse;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Narcisse, doit accepter les modalités de l'implantation du service 3-1-1;

ATTENDU qu'il n'y a aucun frais en lien avec cette lettre d'autorisation;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Denis Chartier, Appuyé par madame Mireille Paquin Et résolu:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse autorise monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, à signer pour et au nom de la municipalité la lettre d'autorisation, liant la municipalité aux modalités de cette lettre.

QUE la lettre concernant les modalités soit annexée à la page 262 du présent procès-verbal pour faire partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité.

2017-06-13 <u>Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)</u>

ATTENDU que la municipalité de Saint-Narcisse compte réaliser des travaux afin d'améliorer le réseau routier municipal et qu'elle compte investir plus de 60 000\$ pour le remplacement de ponceaux et la construction de transitions, ainsi que du profilage de fossé dans le rang 2 Nord, rang 2 Sud et le rang Haut-de-la-Grande-Ligne et compte investir plus de 40 000\$ pour des travaux de drainage du Chemin du Barrage en plus d'un changement de ponceau dans le rang Bas-de-la-Grande-Ligne pour un montant de 10 000\$;

ATTENDU que la municipalité a fait parvenir une demande d'aide financière de 30 000\$ à monsieur Pierre Michel Auger, député de Champlain, dans le cadre du programme PAARRM;

ATTENDU que la municipalité demande à monsieur Auger de prioriser la demande de la municipalité étant donné les nombreux travaux de réfection de voirie à être réalisés au cours des prochaines années afin de pallier à la désuétude des rangs;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Gilles Gauthier,

Appuyé par madame Nathalie Jacob Et résolu :

QUE le conseil municipal demande au député provincial de prioriser la demande de la municipalité de Saint-Narcisse et de lui accorder un soutien financier de 30 000\$ pour toutes les raisons citées précédemment.

Adoptée à l'unanimité.

2017-06-14

Travaux pour acheminer l'eau pluviale provenant du secteur agricole, résidentiel et industriel vers un autre émissaire que le réseau municipal, demande d'autorisation à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ) pour l'obtention de servitudes en zone agricole

ATTENDU la municipalité possède un réseau d'égout unitaire et a une problématique de débordement à son poste de pompage principal;

ATTENDU que le ministère du Développement durable de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), nous demande des mesures compensatoires de débits;

ATTENDU que les mesures compensatoires serviront à nous autoriser de futurs prolongements d'égout sanitaire et de ne pas augmenter nos débordements;

ATTENDU que la municipalité a trouvé une conduite de 12 pouces de diamètre servant à drainer les champs agricole (lot : 5 189 672 et 5 190 955), ainsi qu'une surface en zone industrielle;

ATTENDU que cette conduite achemine l'eau vers le réseau unitaire de la municipalité;

ATTENDU qu'afin de réduire les débordements, la municipalité projette de détourner cette conduite vers un autre émissaire par la construction d'une nouvelle conduite de 24 pouces de diamètre avec des avaloirs à chaque 100 mètres, en plus de profiler un fossé de surface afin de bien drainer les champs;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'obtenir l'autorisation de la CPTAQ afin d'acquérir, par acte notarié, les servitudes requises pour l'entretien, le remplacement et l'installation de ces conduites puisqu'une partie de celles-ci seront situées dans la zone agricole permanente de la municipalité alors que d'autres seront réalisées dans la zone blanche de la municipalité;

ATTENDU que les travaux seront réalisés avant les semences ou après les récoltes;

ATTENDU que suite aux travaux de construction de la conduite pluviale, la superficie cultivée sera la même qu'avant l'installation de la conduite;

ATTENDU que Stéphane Bourassa, directeur général a préparé le formulaire de demande d'autorisation à la CPTAQ afin d'obtenir la permission d'acquérir les servitudes requises ou encore, au gré des propriétaires;

ATTENDU que la demande de la municipalité ne contrevient à aucune réglementation municipale, au contraire, le présent dossier est présenté dans le but de se conformer aux demandes du MDDELCC;

(À CES CAUSES)

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur René Pinard, Appuyé par madame Nathalie Jacob Et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil de la corporation municipale de Saint-Narcisse demande l'autorisation de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ) afin d'acquérir, par acte notarié, les servitudes requises pour l'entretien, le remplacement et l'installation de ses conduites sises en zone agricole;

QUE le conseil autorise la demande préparée par monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, laquelle est annexée à la page 264 du présent procès-verbal pour faire partie intégrante de la présente résolution comme si elle était ici au long reproduite et consignée aux archives de cette municipalité et confirme que les servitudes demandées au présent dossier serviront uniquement à acheminer l'eau pluviale vers un autre émissaire que le réseau municipal.

Adoptée à l'unanimité.

Appui au dossier du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour sa demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin de réaliser les travaux de remplacement de la structure situé dans le rang Saint-Félix, audessus de la rivière à la Fourche

ATTENDU le dépôt d'une demande d'autorisation s'adressant à la (CPTAQ) afin que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET), représenté par monsieur Carl Bélanger, directeur général du MTMDET, visant l'aliénation d'un ensemble de lots connus et désignés comme étant une partie des lots 5 189 564, 5 190 967 et 5 190 554 du cadastre du Québec rénové;

ATTENDU que la compagnie Ferme Norlou inc., vend 0,11895 hectare du lot 5 189 564, au MTMDET, que messieurs Yvan et Sylvain Jacob vendent 0,0444 hectare du lot 5 190 967, au MTMDET et que Terre Norlou inc. vend 0,03403 du lot 5 190 554 au MTMDET;

ATTENDU que du lot 5 189 564, 0,09895 hectare est boisé et 0,02 hectare est cultivée, que du lot 5 190 967, 0,0444 hectare est boisée et que du lot 5 190 554, 0,03403 est boisée:

ATTENDU que la demande est pour le remplacement d'une structure de pont et qu'il n'est pas possible de réaliser les travaux sans utiliser la zone agricole;

ATTENDU que la demande n'aura aucune incidence sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole ainsi que sur l'utilisation ou les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants;

ATTENDU que la demande est conforme à la réglementation municipale ;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Mireille Paquin Appuyé par madame Linda MacCulloch Et résolu : **QUE** le Conseil de la municipalité de Saint-Narcisse donne son appui à la demande de monsieur Carl Bélanger, directeur général, représentant du MTMDET, et souhaite que la CPTAQ y acquiesce pour toutes les raisons citées au préambule des présentes.

Adoptée à l'unanimité.

2017-06-16 Demande d'une aide financière pour les finissants de l'école de la Solidarité

ATTENDU que les finissants et finissantes de sixième année de l'école de la Solidarité feront une activité festive pour souligner leur passage à cette école et qu'ils sollicitent des appuis financiers afin de concrétiser ce projet;

ATTENDU que la municipalité considère important de soutenir la jeunesse locale dans la réalisation de projets formateurs ;

ATTENDU que la demande de soutien financier se chiffre à cinquante dollars (50\$);

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Denis Chartier,

Appuyé par madame Mireille Paquin

Et résolu :

QUE le conseil municipal accepte la demande des élèves finissants, de madame Chantal Mongrain, enseignante et de madame Dancy Caouette, directrice adjointe et offrira un montant de 50\$, pour leur activité festive qui aura lieu au gymnase de l'école, le 20 juin prochain, afin d'assurer une fête hors du commun.

Adoptée à l'unanimité.

2017-06-17 <u>Paiement d'une partie de l'allocation annuelle à madame Claire Déziel,</u> chargée de l'application du règlement des chiens

ATTENDU que conformément au cahier des prévisions budgétaires, la municipalité verse, annuellement, des allocations de dépenses pour la personne chargée de l'application du règlement des chiens;

ATTENDU que madame Claire Déziel désire recevoir 50% de son allocation annuelle;

ATTENDU que l'allocation à verser à madame Claire Déziel pour l'année 2017 est de 9\$ par licence de chien;

ATTENDU que 316 licences de chiens ont été émises;

ATTENDU que madame Claire Déziel fait un excellent travail pour l'application du règlement des chiens;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Linda MacCulloch, Appuyé par monsieur Gilles Gauthier Et résolu :

QUE le Conseil autorise le paiement de 1422\$ en honoraires à madame Claire Déziel, ce qui équivaut à 50 % de son allocation annuelle pour l'année 2017.

Adoptée à l'unanimité.

(INSCRIPTION)

2017-06-18 <u>Inscription au congrès de la Fédération québécoise des Municipalités (FQM)</u>

ATTENDU que le congrès annuel de la FQM se déroulera les 28, 29 septembre et 30 septembre prochain au Centre des congrès de Québec sous le thème « Fiers de notre monde »;

ATTENDU que différents ateliers seront organisés notamment sur les différents changements afin de faciliter le travail des municipalités, la gouvernance de proximité, l'environnement, l'aménagement du territoire et d'autres formations adaptés à la réalité des municipalités;

ATTENDU que le congrès annuel est un lieu d'échanges et que les élus auront l'occasion d'aborder différents sujets;

ATTENDU que le développement des municipalités comporte des enjeux importants et que les élus doivent être au cœur des enjeux importants pour le développement de nos municipalités;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Denis Chartier,

Appuyé par madame Nathalie Jacob

Et résolu:

QUE le conseil autorise l'inscription au congrès 2017 et assume les frais de déplacement, de repas et d'hébergement à monsieur Gilles Gauthier afin que celuici participe aux différentes formations et ateliers offerts lors de ce congrès.

Adoptée à l'unanimité.

2017-06-19

Abrogation de la résolution numéro 2017-04-24, par cette résolution concernant l'offre de service de la firme d'architecte Jacques & Gervais et à la firme d'ingénierie MÉSAR pour la réalisation d'un Programme de besoin et de construction, ainsi que le montage d'un UniFormat en lien avec notre projet de relocalisation de la bibliothèque municipale

ATTENDU que la municipalité a comme projet la relocalisation de sa bibliothèque municipale au sous-sol de l'ancienne école Notre-Dame-de-la-Confiance;

ATTENDU que la municipalité a présenté une demande de subvention dans le cadre du Programme du Fonds des petites collectivités;

ATTENDU qu'à fin de poursuivre notre demande d'aide financière certaines études et documents doivent être transmis au ministère de la Culture et des Communications et doivent être réalisés par un architecte;

ATTENDU que la firme d'architecte Jacques & Gervais et la firme d'ingénierie MÉSAR ont réalisé notre audit technique de bâtiment en lien avec notre projet de relocalisation de la bibliothèque;

ATTENDU que la municipalité a demandé une offre de services professionnels à la firme d'architectes Jacques & Gervais à la firme d'ingénierie MÉSAR pour la réalisation d'un Programme de besoin et de construction en plus d'un montage d'un UniFormat coordonné avec le Réseau Biblio;

ATTENDU le prix soumis par la firme d'architectes Jacques & Gervais au montant de 7 580,00\$, taxes en sus;

ATTENDU le prix soumis par la firme d'ingénierie MÉSAR au montant de 6 500,00\$, taxes en sus, soit : 3 900,00\$, taxes en sus, pour la mécanique du bâtiment et 2 600,00\$, taxes en sus, pour la partie électricité;

(ATTENDU)

ATTENDU que la firme d'architectes Jacques & Gervais inc. et la firme d'ingénierie MÉSAR possèdent les compétences nécessaires pour la réalisation de ce mandat;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur René Pinard, Appuyé par madame Nathalie Jacob Et résolu :

QUE le préambule fait partie de la présente résolution.

QUE le conseil homologue l'offre de la firme d'architectes Jacques & Gervais inc., au montant forfaitaire de 7 580,00\$, taxes en sus, et de la firme d'ingénierie MÉSAR au montant de 6 500,00\$, taxes en sus pour la réalisation de ce mandat, selon les formulaires fournis par le ministère de la Culture et des Communications du Québec;

QUE l'offre de service soit annexée à la page 266 du présent procès-verbal pour faire partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduite.

Adopté à l'unanimité.

2017-06-20 <u>Acceptation de la soumission pour la confection et la fourniture d'uniformes à</u> notre service incendie

ATTENDU que notre service incendie possède les mêmes uniformes depuis plusieurs années;

ATTENDU que les uniformes que nos pompiers ont en leur possession sont dépareillés et la couleur est défraîchie;

ATTENDU que notre service incendie a besoin de porter l'uniforme pour différentes rencontres, événements, formations ou congrès;

ATTENDU que la compagnie Martin & Lévesque inc. nous ont produits une soumission pour la fourniture de pantalon poches cargo bande de ceinture élastique modèle 8810XS-FW au montant de 69,90\$, taxes en sus, l'unité, pour la fourniture de chemise manches longues 3XDRY, modèle 8903X NB au montant de 59,50\$, taxes en sus, l'unité, pour la fourniture de chemise manches courtes 3XDRY, modèle 8910X NB au montant de 55,50\$, taxes en sus, l'unité, pour la fourniture de chemise blanche manches longues 3XDRY, modèle 8900X WH au montant de 62,50\$, taxes en sus, l'unité, pour la fourniture de chemise blanche manches courtes 3XDRY, modèle 8911X WH au montant de 58,50\$, taxes en sus, l'unité et pour la fourniture de cravate à clip, modèle NZ 1200 NB au montant de 6,90\$, taxes en sus, l'unité;

ATTENDU que la compagnie Martin & Lévesque inc. est une compagnie spécialisée dans la confection et fourniture d'uniformes;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Mireille Paquin, Appuyé par madame Linda MacCulloch Et résolu :

QUE le préambule fait partie de la présente résolution.

QUE le Conseil accepte la soumission de la compagnie Martin & Lévesque inc. pour la confection et la fourniture de 13 pantalons, 13 chemises manches longues 3XDRY, 13 chemises manches courtes 3XDRY, 4 chemises blanches manches longues 3XDRY, 3 chemises blanches manches courtes 3XDRY et 13 cravates au montant total de 2 918,90\$, taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité.

2017-06-21 Nomination du maire suppléant

ATTENDU que l'amendement à l'article 107 de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme stipule que le Maire suppléant ne peut désormais, de façon automatique, remplacer le Maire au Conseil de la MRC;

ATTENDU que dorénavant, en l'absence du Maire, son incapacité ou son refus d'agir ou encore, la vacance de son poste, il est remplacé au Conseil de la MRC par un substitut que le Conseil de la municipalité désigne parmi ses membres ;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Mireille Paquin, Appuyé par madame Nathalie Jacob Et résolu :

QUE le Conseil de la Corporation Municipale de Saint-Narcisse nomme monsieur Gilles Gauthier, conseiller au siège numéro 6 de cette municipalité, comme maire suppléant et représentant substitut pour remplacer le Maire pendant son absence, son incapacité ou son refus d'agir ou encore, pendant la vacance de son poste, pour siéger au Conseil de la MRC des Chenaux.

QUE ce mandat est effectif à compter du 1^{er} juillet 2017 et prend fin, soit pour une période se terminant le 4 novembre 2017 ou jusqu'à la nomination d'un successeur.

Adoptée à l'unanimité.

2017-06-22 <u>Dépôt du rapport semestriel des résultats financiers de la municipalité</u>

ATTENDU que madame Christine Trudel, secrétaire trésorière adjointe, dépose l'état semestriel des résultats financiers de la municipalité, lequel état a été préparé en date du 1^{er} juin 2017;

ATTENDU que ce rapport semestriel des résultats est transmis à chacun des membres du conseil lors de la séance régulière du 5 juin 2017;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Gilles Gauthier, Appuyé par monsieur Denis Chartier Et résolu :

QUE le Conseil accepte le dépôt du rapport semestriel des résultats financiers de la municipalité au 1^{er} juin 2017, lequel est consigné au dossier des états financiers et de la vérification comptable pour l'exercice financier 2017.

Adoptée à l'unanimité.

2017-06-23 <u>Mise à jour des rôles de perception, écritures comptables</u>

ATTENDU la réception d'une demande, de monsieur Hormidas Mathon pour le crédit des ordures générales et du recyclage puisque que monsieur Mathon n'a plus de commerce situé au 469, rue Saint-Arnaud; (ATTENDU)

ATTENDU qu'il y a lieu de corriger le rôle de perception pour soustraire au dossier de monsieur Hormidas Mathon, les taxes d'ordures générales et du recyclage du commerce étant situé au, 469, rue Saint-Arnaud, le commerce étant fermé;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le rôle de perception pour tenir compte du recensement des chiens et qu'il est nécessaire d'ajuster nos listes pour tenir compte des modifications apportées depuis le recensement;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Linda MacCulloch, Appuyé par madame Nathalie Jacob Et résolu:

QUE le conseil autorise madame Christine Trudel, secrétaire trésorière adjointe, à faire les écritures comptables au rôle de perception pour soustraire les taxes d'ordures générales et de recyclage au dossier de monsieur Hormidas Mathon en date du 1^{er} juin 2017, du commerce étant situé, au 469, rue Saint-Arnaud à Saint-Narcisse.

QUE le conseil autorise madame Christine Trudel, secrétaire trésorière adjointe, à faire les écritures comptables pour soustraire une licence de chien au dossier de monsieur Mario Paquet situé au 431, rue Principale, pour soustraire une licence de chien au dossier de monsieur Serge Mathon situé au 25, Chemin du Barrage, pour soustraire une licence de chien au dossier de monsieur Michel Malartre situé au 785, rang Saint-Pierre, pour ajouter une licence de chien au dossier de monsieur Réjean Brouillette et madame Manon Trudel situé au 553, Rang 2 Nord et pour ajouter une licence de chien au dossier de monsieur Steve Cossette situé au 771, rue Massicotte à Saint-Narcisse.

Adoptée à l'unanimité.

2017-06-24 Plaintes aux télécommunicateurs

ATTENDU que la réception du signal par ondes cellulaires est médiocre sur la presque totalité du territoire de la municipalité de Saint-Narcisse;

ATTENDU que nous recevons régulièrement des plaintes de contribuables à l'effet que leur téléphone par ondes cellulaires est régulièrement à la recherche d'un réseau ou que ceux-ci perdent leur communication;

ATTENDU que la municipalité perçoit de la frustration de la part de ses contribuables à l'effet qu'ils payent une facture pour l'utilisation de leur téléphone cellulaire et qu'ils ne sont pas en mesure d'en bénéficier dans leur municipalité;

ATTENDU que la municipalité a déjà fait des demandes à la compagnie Télus et Bell Canada, afin que le signal soit amélioré dans toute la municipalité;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Narcisse possède de nombreuses entreprises et constitue un pôle commercial dynamique de la MRC des Chenaux;

ATTENDU que la population de Saint-Narcisse figure parmi les plus jeunes du territoire de la MRC des Chenaux et que celle-ci souhaite utiliser au maximum les services modernes de télécommunication ;

(ATTENDU)

ATTENDU que nous sommes à l'ère technologique, dont les télécommunications, qui sont en pleine croissance, et doivent être accessibles, afin que tous, puissent en bénéficier;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Narcisse reçoit plusieurs milliers de visiteurs qui fréquentent le Parc de la Rivière Batiscan et que ceux-ci sont privés totalement de services lorsqu'ils y séjournent;

ATTENDU que les milieux ruraux sont souvent laissés pour compte dans la desserte des services modernes de télécommunication ;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Gilles Gauthier, Appuyé par monsieur Denis Chartier Et résolu :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse demande aux télécommunicateurs d'améliorer sensiblement la qualité de la réception du signal cellulaire sur le territoire de la municipalité de Saint-Narcisse et ses environs.

QUE le conseil municipal est ouvert à collaborer afin d'identifier des pistes de solutions afin de faciliter la mise en place d'une solution technologique.

QUE copie de cette résolution soit transmise à tous les télécommunicateurs qui offrent leurs services à la population régionale, à monsieur Pierre-Michel Auger, député de Champlain, à monsieur François-Philippe Champagne, Député fédéral de Saint-Maurice-Champlain et ministre du Commerce International et à madame Dominique Anglade, ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation.

Adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

- Monsieur Marcel Mongrain, s'informe de la date qu'auront lieu les travaux dans le rang Haut-de-la-Grande-Ligne, Monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, l'informe qu'il y aura des travaux de changement de ponceaux au courant de la période estivale, mais que les travaux de pavage auront lieu au mois de septembre. Monsieur Mongrain s'informe également de l'avancement des dossiers concernant le cellulaire et l'internet. Monsieur Guy Veillette, maire, l'informe que nous avons une rencontre de prévue à cet effet le 20 juin prochain et que malgré les efforts que la municipalité investit, ces deux dossiers sont difficiles à faire avancer.

2017-06-25 <u>Clôture de l'assemblée</u>

ATTENDU que l'ordre du jour est épuisé;

M. Guy Veillette, maire

À CES CAUSES, Il est proposé par madame Linda MacCulloch, Appuyé par monsieur Denis Chartier Et résolu :

La clôture de l'assemblée à 20h40.	
Adoptée à l'unanimité.	

M. Stéphane Bourassa, directeur général